

soient attentives à la pieuse lecture « qui réjouit et nourrit les âmes ». La *τραπεζαρχία* veille à ce que nul manquement ne se produise. Si une religieuse s'agite ou bavarde, sévèrement elle la réprimande; en cas de récidive, la coupable est chassée de la table. Il est interdit de rien demander à sa voisine, pas même de l'eau; il est interdit de prétendre à une préséance quelconque, « par souci de la vaine gloire ». Partout se retrouve la même raideur disciplinaire. Pas de conversations particulières, pas de paresseuses flâneries, pas de rivalités ou de querelles, pas d'amitiés trop intimes non plus et de rendez-vous clandestins. Irène a tout prévu, tout réglé, tout défendu.

Le régime des repas même a été déterminé par ses soins. Les menus, au reste, ne sont guère somptueux. Le mardi, le jeudi, le samedi et le dimanche, on servira aux religieuses deux plats de poissons et de fromage. Le lundi, elles mangeront des légumes secs cuits à l'huile et des coquillages; le mercredi et le vendredi, on leur donnera des légumes secs cuits à l'eau et quelques légumes frais. Jamais la viande ne figure sur la table du monastère. En revanche le vin est distribué assez libéralement : il sert à soutenir les sœurs fatiguées par les veilles du grand carême, à remonter pendant la saison chaude les corps abattus, et dans ce but la cave du monastère renferme même du vin vieux. En outre on admet que les gens pieux « qui aiment le Christ » envoient quelques douceurs pour améliorer l'ordinaire du couvent. Le régime des trois carêmes est naturellement plus sévère et non moins minutieusement réglé. Une prescription surtout revient sans cesse : il est interdit